



RÉSIDENTIEL

Copropriété et travaux de rénovation : évitez les mauvaises surprises !



Pourquoi adhérer à la garantie Qualité Rénovation ?

Avec le vieillissement du parc immobilier au Québec et les nouvelles obligations entourant la Loi 16, certains copropriétaires doivent se préparer à entreprendre des travaux de rénovation pour assurer la pérennité de leur copropriété. Ce type de projet peut s'avérer complexe et coûteux et la gestion des travaux peut devenir une source de stress pour les gestionnaires de copropriétés et pour les propriétaires. Mais comment assurer des travaux de rénovation sans tracas ?

L'ACQ Résidentiel, filiale de l'Association de la construction du Québec, a développé une garantie unique qui vise à protéger l'investissement de copropriétaire en garantissant la qualité des travaux à effectuer. Avec une expertise en contrôle de qualité des bâtiments, les syndicats et gestionnaires de copropriétaires peuvent compter sur un partenaire compétent et expérimenté pour les accompagner tout au long des travaux.

Pour avoir l'assurance de faire affaire avec un entrepreneur qualifié et compétent

L'industrie de la construction est vaste et il existe plusieurs spécialités distinctes. Il est parfois difficile de s'y retrouver! Il est pourtant primordial de choisir un entrepreneur ayant les compétences, les qualifications et les licences appropriées pour le type de travaux à faire. En adhérant à la garantie Qualité Rénovation, l'ACQ Résidentiel accompagne le syndicat dès le début du projet en procédant à l'évaluation complète de l'entrepreneur selon plusieurs critères spécifiques :

- ✓ Conformité auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) – licence et dossier
- ✓ Solvabilité de l'entreprise par l'évaluation financière
- ✓ Évaluation de l'expérience et des compétences selon leur historique de travaux
- ✓ Qualification de l'entrepreneur par rapport aux projets de rénovation
- ✓ Vérification de la qualité des travaux antérieurs.
- ✓ Cette étape, souvent négligée, est pourtant essentielle pour des travaux de rénovation réussis.



Pour avoir un partenaire qui veille au bon déroulement et à la qualité des travaux

La gestion des travaux est parfois entre les mains des gestionnaires de copropriétés ou même des copropriétaires et ceux-ci n'ont pas toujours les connaissances pour évaluer la qualité des travaux en cours, surtout si les travaux sont majeurs. Ils doivent donc s'en remettre uniquement aux suivis de leur entrepreneur. Avec la garantie Qualité Rénovation, les gestionnaires de travaux peuvent compter sur l'équipe technique de l'ACQ Résidentiel pour assurer des inspections de qualité tout au long du projet. Ces inspections permettent d'identifier les problématiques en amont et de les corriger avant les prochaines étapes. Cela réduit considérablement les risques d'erreurs majeurs ou de malfaçons pendant les travaux et permet de limiter au maximum les risques de réclamations après les travaux. Les rapports d'inspection, avec notes et photos à l'appui, constituent un outil de référence indispensable pour tous les syndicats de copropriétés. Ils permettent de documenter les travaux et conserver une trace historique en cas de vente ou de transfert de syndicat. L'ACQ Résidentiel joue donc un rôle de gardien de la qualité tout au long des travaux.

Pour protéger votre investissement en cas de mauvaises surprises après les travaux

L'équipe de l'ACQ Résidentiel veille à déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la qualité d'un projet de rénovation. Nous savons toutefois que malgré les meilleures expertises sur les chantiers, une situation indésirable peut

survenir. Dans un tel cas, notre service d'accompagnement prend rapidement le dossier en charge et assure une gestion simple et rapide en cas de réclamation. À titre d'intermédiaire neutre et objectif, l'ACQ Résidentiel assure le suivi auprès de l'entrepreneur afin de procéder aux travaux correctifs le cas échéant. L'objectif est de corriger la situation le plus rapidement possible tout en conservant des relations harmonieuses entre les différentes parties. Les gestionnaires et copropriétaires n'ont donc pas besoin d'entreprendre des démarches judiciaires ni à débours des sommes excédentaires pour corriger la situation.

La garantie Qualité Rénovation est donc une solution unique qui procure aux gestionnaires et syndicats de copropriétés une tranquillité d'esprit inestimable lors de travaux de rénovation. Cette garantie permet d'éviter bien des ennuis et de limiter les pertes financières encourues par des travaux de rénovation mal effectués. Le gage de qualité offert par l'ACQ Résidentiel permet d'assurer la réussite de vos petits et gros projets de rénos!

Informez-vous avant de rénover :

acqresidentiel.ca/renovation



Pour tous les détails de la garantie, visionnez le webinar en cliquant ici >>